





### Conditions d'utilisation :

La saillie est réservée pour la jument : \_\_\_\_\_

N° SIRE : \_\_\_\_\_

N° Transpondeur : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Origines : \_\_\_\_\_

Qui sera inséminée dans le centre de mise en place \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

#### **Dans le cas d'une IAC :**

- le contrat comprend 3 doses de 4 paillettes.
- L'acheteur règle la somme de 350 €HT (369,25 €TTC pour une TVA à 5.5%) à la signature du contrat en règlement d'une participation aux frais techniques et de transport.
- Les paillettes restantes seront reprises en fin de saison par l'Elevage du Fleuve.
- L'expédition des doses ne sera effectuée qu'une fois le contrat retourné signé et accompagné des règlements correspondants.
- L'envoi des doses dans le centre d'insémination n'est pas automatique, il se fait à la demande expresse du titulaire du contrat ou du centre de mise en place.
- Dans le cadre des expéditions, la responsabilité de l'Elevage du Fleuve ne peut être engagée en cas de dommage occasionné sur les doses lors de leur transport.
- L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations dans le centre agréé ci-dessus. Il passera avec le centre une convention distincte d'insémination et d'hébergement.



**Dans le cas de la monte en main :**

- L'acheteur est informé qu'en cas d'indisponibilité de l'étalon pour raisons médicales, il sera approvisionné en semence congelée.
- Les juments doivent présenter un test négatif de moins d'un mois pour la métrite et artérite virale.
- La monte en main est réalisée dans les installations de l'élevage du Fleuve à Ambarès. Les frais techniques de monte en main s'élèvent à 350 €HT (369,25 €TTC pour une TVA à 5.5%).
- L'acheteur déclare être informé des risques de blessures inhérents aux saillies en monte en main (déchirures ou perforations vaginales, morsures, coups de pieds...) et libère le vendeur de toute responsabilité en cas d'accident.

**Conditions sanitaires concernant la jument :**

Vaccinations Tétanos, Grippe et Rhinopneumonie obligatoires avec une injection datant de moins de un an et une primo-vaccination à un mois d'intervalle. Transpondeur obligatoire

**Autres conditions particulières :**

---

L'Acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il en accepte les clauses et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_ / \_\_\_ /202\_ **en deux exemplaires.**

Portez à la main la mention « lu et approuvé », retournez les 2 contrats signés, accompagnés des règlements pour enregistrement. Un exemplaire vous sera retourné après cet enregistrement.

Signature :

Signature :

L'Acheteur,

Le Vendeur,

Prénom : \_\_\_\_\_

Laurent Bordes

Nom : \_\_\_\_\_

Gérant de la SCEA

Elevage du Fleuve